

QUE LE TRAVAIL RAPPORTE!



Présentation faite à la Commission du salaire minimum

Présidente: Mary-Eileen Flanagan

Représentants d'employeurs

Frank Scott
Daryll Stothart
Jane A. Higgins
William A. Dixon

Représentants des employés

Ron Oldfield
Gary Ritchie
Rita Boucher
Deborah McInnis



Par

Aurée Cormier, n.d.s.c., Front commun pour la justice sociale du N.-B. inc.

John Gagnon, Fédération des travailleurs et travailleuses du N.-B.

Le 16 mars 2011

Introduction

Nous sommes heureux que la province du Nouveau-Brunswick (N.-B.) aille de l'avant avec les augmentations prévues au salaire minimum. Nous sommes ici pour souligner l'importance de notre message, soit que le revenu d'une travailleuse ou d'un travailleur doit au moins lui permettre d'atteindre la ligne de pauvreté. Notre gouvernement a le mandat de gérer les affaires politiques dans l'intérêt du bien commun.

Pourquoi le salaire minimum est-il important?

Le salaire minimum est important parce qu'il protège et améliore le revenu des gens qui travaillent, aussi bien ceux œuvrant dans les secteurs les moins bien payés que ceux qui travaillent au salaire minimum décrété par la loi.

Le salaire minimum fait partie d'un ensemble de politiques publiques visant à améliorer et à rehausser le standard de vie. Il rétrécit l'écart entre riches et pauvres, particulièrement dans le cas des femmes. Le salaire minimum est relié à l'élimination de la pauvreté et à l'inclusion sociale et il rend notre société plus égalitaire. Un salaire minimum juste est aussi une bonne affaire pour l'économie locale. Quand les bas salariés reçoivent une augmentation de salaire, ils dépensent davantage pour des biens et des services offerts par les entreprises locales et ils n'utilisent pas cet argent pour aller passer l'hiver dans le sud. Les bas salariés ne sont pas des « snowbirds », comme de nombreux riches au Canada, y compris celles et ceux de la communauté d'affaire qui évitent les froids d'hiver.

Où se situent les personnes qui travaillent au salaire minimum?

Au Canada, les gens qui travaillent au salaire minimum sont principalement concentrés dans trois secteurs : la restauration et l'hôtellerie, l'agriculture et le commerce. La réalité est probablement la même au N.-B. Dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie, il y en a un sur cinq, en agriculture, on en retrouve un sur sept et dans le commerce, un sur huit et,¹ Si l'on regarde le revenu hebdomadaire des employés dans ces secteurs, ils se situent à la queue de la liste. En 2009 au N.-B., le revenu hebdomadaire moyen des employés travaillant dans le commerce de détail était de 468,66 \$ et celui de l'hébergement et des services alimentaires était de 319,09 \$, tous deux, bien plus bas que celui des autres secteurs². La plupart du temps, les personnes travaillant de ces secteurs non syndiqués reçoivent un



¹ Statistics Canada, Perspective, March 2010, p. 21.

² www.gnb.ca/0160/Economics/AverageWeeklyEarningsf.html.

faible salaire, ont peu d'avantages sociaux tels que soins dentaires et des yeux, congés de maladie, etc. Leur plan de pension n'est pas très généreux.

En mars 2011 au N.-B., lorsqu'une personne travaille 40 h par semaine pendant 52 semaines, elle gagne un revenu brut de 18 720 \$, montant qui la place présentement au-dessus de la ligne de pauvreté. Mais si cette personne est une mère monoparentale ou si elle est le seul gagne-pain d'une famille avec enfants, elle tombe sous la ligne de pauvreté.

Une triste réalité associée à un bas salaire, c'est que 22 % des usagers des banques alimentaires sont soit des gens qui travaillent ou qui dépendent de l'assurance emploi. Cela signifie qu'une personne qui travaille, surtout si elle est au salaire minimum, ne gagne pas assez pour s'alimenter adéquatement et doit fréquenter les banques alimentaires pour ne pas avoir à se coucher le ventre vide³.



Qui travaille au salaire minimum au N.-B.?

Selon Statistique Canada, 5,3 % de la main d'œuvre du N.-B. travaillaient au salaire minimum en 2009. Cela représente 17 000 personnes⁴. Près des deux tiers d'entre elles (63 %) étaient des femmes⁵. Ces personnes sont plus nombreuses dans certains secteurs de l'économie. Par exemple, 66 % sont dans le secteur des aliments et breuvages et 67 % dans le commerce de détail. Dans ces deux secteurs, leur salaire horaire est inférieur à celui des hommes⁶.

Contre-arguments à l'énoncé qu'une hausse du salaire minimum cause des pertes d'emploi

Il y a une perception chez certains employeurs que si le salaire minimum augmente, des emplois vont disparaître. Nous ne pensons pas que cela est nécessairement le cas. En premier lieu, nous ne croyons pas que les employeurs gardent des employés sur leur liste de paie s'ils n'en ont pas besoin. Si les employés sont là, c'est parce qu'il y a du travail à faire et des profits à réaliser. Un employeur qui se conforme à la loi voulant que le salaire minimum hausse de 0,50 \$ l'heure verse alors 1 040 \$ de plus par année à son employé qui travaille 40 h par semaine toute l'année. Cependant, beaucoup de gens travaillant dans les commerces de détail et dans les industries de service sont à temps partiel, ce qui fait que l'augmentation à verser serait moindre que cela. Nous doutons que beaucoup d'employeurs congédient des employés à cause de cela.

³ Food Banks Canada. 2010. Highlights for New Brunswick, p. 32.

⁴ Statistics Canada, March 2010. Perspective, p.18.

⁵ Statistique Canada, n° C75-001-X-Perspective, mars 2010, p.19.

⁶ New Brunswick Advisory Council on the Status of Women – Status Report 2010, p. 60.

En examinant ce qui s'est passé dans les industries qui ont embauché des travailleurs entre 2006 et 2010, on constate qu'il n'y a presque pas eu de changements dans le nombre d'employés dans le secteur du commerce. Cependant, il y eut une diminution dans le secteur de l'hébergement et des services alimentaires mais cela s'explique de trois façons : (1) le dollar canadien était relativement fort comparativement au dollar américain, ce qui fit chuter le nombre de touristes au N.-B.; (2) la crise économique de 2008 força de nombreux commerces et ministères gouvernementaux à réduire le nombre de réunions et de voyages d'affaire; (3) cette crise a également obligé les familles et les individus à voyager moins, à réduire leurs achats d'articles coûteux et à manger davantage à domicile plutôt qu'au restaurant.

Les employés au salaire minimum ne sont pas tous des jeunes

Un des arguments avancé pour ne pas hausser le salaire minimum, c'est, dit-on, que la plupart des employés au salaire minimum sont des jeunes qui fréquentent encore l'école et qui vivent chez leurs parents. On déduit alors qu'ils n'ont pas besoin d'un salaire pour survivre. Oui, 41% des personnes au salaire minimum ont entre 15 et 19 ans. Il faut cependant noter que près du cinquième (18 %) sont âgés de 20 à 24 ans et qu'un grand nombre de ceux-là ne vont pas au collège ou à l'université; ils font partie du monde du travail et leur emploi constitue leur principal revenu.

Fait encore plus important, c'est que 32 % de tous les travailleurs au salaire minimum ont entre 25 et 54 ans (22 % sont des femmes et 10 % sont des hommes). C'est un gros bloc de travailleurs et ils ne sont sûrement pas des étudiants vivant chez leurs parents. Ils travaillent parce qu'ils doivent gagner leur vie. Finalement, il ne faut pas oublier que une personnes sur dix qui travaille au salaire minimum a plus de 55 ans.



Par conséquent, il est faux de penser que les employés payés au salaire minimum ne sont que des jeunes qui fréquentent encore l'école, qui vivent avec leurs parents et qu'ils travaillent pour avoir de l'argent de poche.

Notre évaluation d'une proposition d'un salaire minimum à deux niveaux

Un certain nombre d'organisations d'employeurs font des pressions sur le gouvernement du N.-B. pour qu'il apporte des changements en ce qui touche le salaire minimum. Si on mettait en application quelques propositions mises de l'avant par ces employeurs, on augmenterait la pauvreté chez des milliers de travailleuses et de travailleurs. De plus, cela instituerait une discrimination basée sur l'âge.

1. Proposition d'un salaire minimum inférieur pour les 18 ans et moins

Premièrement, cette proposition introduirait un élément de discrimination basé sur l'âge. Deuxièmement, au Canada, 41 % des travailleuses et travailleurs entre 15 et 19 ans sont payés au salaire minimum. Nous pouvons présumer que la situation est similaire au N.-B. Ces jeunes sont sur le marché du travail pour différentes raisons, mais leur salaire devrait être le même que celui d'une personne plus âgée faisant le même travail. C'est légitime qu'il en soit ainsi. Quelle différence y a-t-il entre une personne de 19 ans et un jeune de 18 ans qui fait cuire des hot-dogs dans un restaurant? Entre une adolescente et une dame plus âgée qui vend des vêtements dans un magasin? **La rémunération doit être la même pour un travail de valeur égale et non en fonction de l'âge de celui ou de celle qui l'exécute.**



2. Proposition d'un salaire minimum différent pour personnes en formation

Au Canada, et certainement au N.-B., les secteurs de l'économie où est le plus grand nombre d'employés au salaire minimum sont ceux de l'agriculture (14,3%), du commerce (12,3%) et de l'hébergement et la restauration (22,5%)⁷. Combien d'heures de formation ces travailleuses et ces travailleurs ont-ils besoin pour apprendre à cultiver les carottes, à vendre des vêtements dans un magasin à grande surface ou à servir les clients dans un restaurant? Les heures de formation requises sont probablement minimales et utiliser la formation comme prétexte à un salaire minimum inférieur ne constitue qu'une façon détournée d'exploiter les travailleuses et les travailleurs et les maintenir dans la pauvreté. Si la formation constitue effectivement une charge pour les employeurs, ce qui n'a pas toujours été démontré, ce n'est pas en réduisant le salaire minimum que le problème sera réglé. Une des solutions se situerait plutôt d'une contribution de tous les employeurs de la province à un fond provincial aux fins de formation, pour aider les employeurs qui en ont besoin pour former leurs employés.

3. Proposition d'un salaire minimum plus bas pour le secteur de la restauration

L'argument évoqué pour justifier un salaire moindre dans le secteur de la restauration est relié à la question des pourboires qui, selon les porte-paroles de l'industrie, peuvent être parfois plus élevés que le salaire total lui-même. Il faut cependant considérer les quelques éléments de base suivants :

- Le montant qu'un employé gagne avec ses pourboires dépend du genre d'établissement dans lequel il travaille, de son site et de la densité de population du lieu.

⁷ Statistique Canada. Mars 2010. L'Emploi et le revenu en Perspective.

- Il existe une pratique dans certains milieux d'emploi de mettre en commun un pourcentage des pourboires des serveuses et des serveurs pour le partager avec les employés de la cuisine. Cette pratique, en fait, réduit leur salaire.
- Les gens travaillant dans une industrie où il y a des pourboires doivent déclarer tous leurs revenus et paient l'impôt approprié.



Les travailleuses et les travailleurs au salaire minimum sont souvent aux prises avec d'autres conditions de travail qui rendent leur revenu encore plus précaire. Premièrement, un fort pourcentage d'entre eux travaillent dans des industries saisonnières, que ce soit les services alimentaires, le tourisme, le commerce de détail, les pêches, l'agriculture, etc. Ces gens ne travaillent pas à l'année longue et moins de 40 heures par semaine. Une partie de leur revenu provient de l'assurance-emploi qui elle, ne couvre que 55% du salaire. Ces personnes n'ont donc pas un revenu très élevé.

Il y en a d'autres qui ont des quarts de travail brisé. Ces personnes peuvent devoir travailler quelques heures le matin, puis avoir à retourner chez elles pour ensuite revenir pour travailler le midi ou le soir.

Pour un certain pourcentage d'autres travailleuses et travailleurs, le nombre d'heures à l'ouvrage dépend de la présence de clients. Une personne peut attendre sur le lieu de travail pendant une heure ou deux heures, et cela **sans paie**, avant de savoir si elle va travailler les heures suivantes ou si on va tout simplement lui dire de retourner chez elle.

Pour plusieurs des raisons que l'on vient de voir, établir un salaire minimum plus bas pour les gens qui travaillent dans les services alimentaires signifierait que ces employés, des femmes pour la plupart, subventionneraient directement leur employeur.

Conclusion

La Fédération des travailleurs et des travailleuses du N.-B. et le Front commun pour la justice sociale du N.-B. inc. sont catégoriquement opposés à l'introduction d'un salaire minimum à deux niveaux dans la province.